

Aux clubs Neuchâtelois de l'ANJTT

Chers amis pongistes, nous avons le plaisir de vous inviter à participer aux :

CHAMPIONNATS INDIVIDUELS NEUCHATELOIS

Date : **Samedi 25 novembre 2006 - Catégories d'âges, Elite et Open**
Dimanche 26 novembre 2006 – Séries Elite

Lieu : **Halle de sport de Planeyse, 2013 Colombier**

Samed 25 novembre 2006**Jeunes Filles : Simples**

U13 Benjamines née en 1994 ou après
U15-U18 Cadettes / Juniors née entre 1989 et 1993

Garçons : Simples + Doubles

U13 Benjamins né en 1994 ou après
U15 Cadets né entre 1992 et 1993
U18 Juniors né entre 1989 et 1991

Dames et Messieurs (mixtes) : Simples + Doubles

O40 Seniors né entre 1957 et 1966
O50 – O60 Vétérans né en 1956 ou avant

Autres Doubles :

Jeunes Filles U13 – U18 née en 1989 ou après
Jeunesse Mixtes U13 né(e) en 1994 ou après
Jeunesse Mixtes U15-18 né(e) en 1989 ou après

Elite :

Simples et Doubles Messieurs B
Open, ouvert à tous les joueuses et joueurs licenciés, y.c. les U13,
U15, U18, O40, O50 et O60

Dimanche 26 novembre 2006**Simples :**

Messieurs E (D1+D2)
Messieurs D (D1-D5)
Messieurs C (E non autorisé)
Dames D-B

Doubles :

Messieurs D
Messieurs C
Dames D-B
Mixtes B-D

Les Dames sont autorisées à jouer dans les séries Messieurs, selon leur classement Hommes

Inscriptions

Elles sont à adresser au moyen des formulaires ci-joints à : **Remo Paris, Beauregard 20, 2000 Neuchâtel** jusqu'au **mercredi 15 novembre 2006** dernier délai, le cachet de la poste faisant foi. (**Courrier A, SVP ...**) ou par message électronique (voir site de l'ANJTT) à l'adresse [E-m@il: remo.paris@bluewin.ch](mailto:remo.paris@bluewin.ch)

Tirage au sort

Le samedi 18 novembre 2006 à 14h00 au domicile de juge-arbitre

Horaire du samedi 25 novembre 2006

12h00 : Ouverture de la salle
13h00 : *Doubles Jeunesse Mixtes U13 et U15-18*
Doubles Garçons U13 / U15 / U18
Doubles O40 et O50-O60
Doubles Messieurs B
14h00 : *Doubles Filles (une série : U13-U18)*
Simples Garçons U13 / U15 / U18
14h30 : *Simples O40 et O50-O60*
15h00 : *Simples Filles U13 et U15-18*
15h30 : *Simples Messieurs B*
17h00 : **Open**

Horaire du dimanche 26 novembre 2006

08h00 : Ouverture de la salle
09h00 : *Doubles Messieurs D*
Doubles Messieurs C
Doubles Dames (D-B)
10h00 : *Simples Messieurs E (D1+D2)*
Simples Messieurs C (E non autorisée)
Simples Dames (D-B)
11h00 : *Simples Messieurs D (E autorisée)*
13h00 : *Doubles Mixtes (D-B)*

Contrôle de licence

Selon le RS FSTT, art. 11.5.1 et RF FSTT, art. 12.3.1

INFORMATIONS

Finances d'inscription (selon RF STT, art. 11.5)

- Fr. 8.-- *Séries Simples* Dames et Messieurs B, C, D, E, O60, O50, O40 et Open
Fr. 7.-- *Séries Doubles* (par joueur)
Fr. 5.-- *Par série pour* U13, U15, U18 (toutes séries)
Fr. 3.50 *Carte officielle STT* par joueu(se)r, pour les 2 jours.

Les inscriptions sont à régler sur place !

Balles officielles : TIBHAR *** orange (fournies par les joueurs), possibilité d'achat sur place
Toutes les marques agréées par la ITTF sont autorisées.

Nombre de tables : 20

Prix : Médaille aux 3 premiers de chaque série

Remarques

- 1) **Responsabilité** : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, dégâts ou accident.
- 2) Toute absence non excusée (**la date limite étant celle avant le tirage au sort**) sera punie d'une amende prévue au RF STT, art. 12.2.3
- 3) Une superbe restauration, chaude et froide, sera mise sur pied à des prix **favorables** !

Règles de participation

- 1) La manifestation est ouverte aux joueu(ses)rs d'un club neuchâtelois de l'ANJTT en possession d'une licence STT valable.
- 2) Les clubs seront responsables de l'inscription de leurs joueurs.
- 3) Les séries ne sont disputées qu'avec un minimum de **4** participant(e)s (ou 4 paires), art. 30.5 du RS STT. Dans la mesure du possible, les joueurs inscrits dans une série non disputée seront intégrés dans la série la "*plus proche*".
- 4) Les matches de toutes les séries se disputent en **trois sets gagnants**, art. 38.1.9 du RS STT.
- 5) Toutes les séries se disputent *par élimination directe*, art. 903 du RS STT à l'exception des séries simples U13; U15; O40 et O50-O60 disputées par **poules** (minimum 3 joueurs/euses par groupe), art. 906 du RS STT. Les deux premiers de chaque groupe sont qualifiés pour le tableau du tour principal.
- 6) Un joueur est exclu de sa série s'il n'est pas prêt à jouer 2 minutes après le **dernier appel**, celui-ci ayant lieu 3 minutes **après le premier**, art. 380.8.1 du RS STT.
- 7) Un(e) joueu(se)r des catégories U13-U18 ne peut participer qu'à **la série correspondant à son sexe**, art. 30.6 du RS STT. Les séries simples et doubles O40 et O50-O60 **sont mixtes**.
- 8) Un monsieur **ne peut pas** participer dans une catégorie réservée aux dames.
- 9) **Dames en série(s) Messieurs** : une Dame peut s'inscrire dans la catégorie simples Messieurs E, D, C ou B correspondant à son classement Homme ainsi que dans la catégorie supérieure. Une joueuse est autorisée de s'inscrire au **maximum dans 3 séries simples** par jour.
- 10) **Doubles** : En plus des Doubles Mixtes, un(e) joueur(euse) **ne peut** s'inscrire, que dans **une série Doubles**. Un Double B se compose d'au moins un joueur B associé éventuellement à un joueur C. Un Double C se compose d'au moins un joueur C associé éventuellement à un joueur D ou E. La composition des doubles des catégories d'âges est réglemantée selon un principe analogue. Un maximum de deux doubles par joueur(euse) est autorisé par jour.
- 11) **Simple(s)** : Pour les séries Simples B, C, D et E un(e) joueur(euse) **peut s'inscrire** dans la série correspondant à son classement **et** dans celle directement supérieure. (pour les Dames voir pt 9)
La série E est réservée pour les joueuses et joueurs classé(s) D1 et D2, qui peuvent également s'inscrire à la série D (simple et double), par contre pas dans la série simple C.
- 12) **Open** : est ouvert à tous les joueuses et joueurs.
- 13) La procédure du tirage au sort sera effectuée selon art. 380.5.ff du RS STT
- 14) Il est absolument **interdit de coller dans la salle et dans les alentours** (emplacement réservé à l'extérieur du bâtiment). Les nouvelles directives de STT (entrées en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2006) seront appliquées. Les joueuses et joueurs en faute seront **amendés** conformément au RF de STT art. 12.1.16 – 12.1.18.
- 15) Une tenue sportive conforme est obligatoire RS-STT art. 3.2.2.ff Chaussures de sport « Indoor » sont obligatoires pour accéder aux aires du jeu (pas de semelles noires).
- 16) La participation implique l'acceptation de ces dispositions réglementaires !

L'organisateur espère vous retrouver nombreux lors de ces championnats et a tout mis en oeuvre pour un déroulement parfait de cette importante manifestation.

Dans l'attente de vous rencontrer prochainement, nous vous présentons, chers amis pongistes, nos salutations sportives.

CTT La Côte Peseux
pour le comité d'organisation



Remo Paris